

L'Université est une chance. **Saisissons-la**



Curiosité intellectuelle

Esprit critique

Réussite Professionnelle

Livret

des Études

HISTOIRE de l'Art licence

Diplômes

Autonomie

Projets Professionnels

Épanouissement personnel



ash.univ-tours.fr

2016
2017

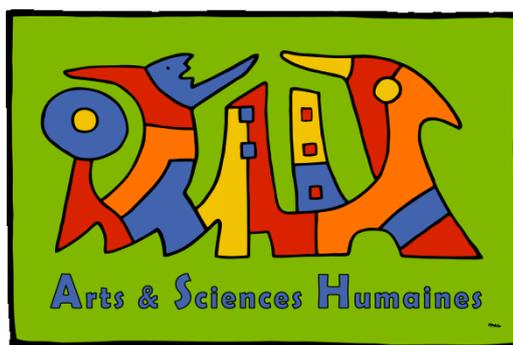


Arts et
Sciences Humaines

UNIVERSITÉ
FRANÇOIS - RABELAIS
TOURS

Sommaire

Bienvenue en ASH	3
A- Présentation de la Direction de l'UFR	3
B- Présentation du service de scolarité	3
Calendrier universitaire	3
Présentation générale des études	5
La Licence d'Histoire de l'Art	10
A- Présentation de la filière Histoire de l'Art	10
B1- La présentation et Modalités de contrôle des connaissances de la licence 1 d'Histoire de l'art	13
B2- La présentation et Modalités de contrôle des connaissances de la licence 2 d'Histoire de l'art	17
B3- La présentation et Modalités de contrôle des connaissances de la licence 3 d'Histoire de l'art	21
Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage à l'Université François-Rabelais de Tours	25



Bienvenue en ASH

L'Unité de Formation et de Recherche (U.F.R.) Arts et Sciences Humaines est composée de huit départements d'enseignements : Histoire, Histoire de l'art, Musique et Musicologie, Philosophie, Psychologie, Sciences de l'Education, Sociologie et le Centre de Formation des Musiciens Intervenants (C.F.M.I).

A- Présentation de la Direction de l'UFR

Adresse : 3, rue des Tanneurs B.P. 4103 TOURS CEDEX 1.

Directeur : M. Bernard BURON

Responsable administratif : M. **Benoît WOLF**

Secrétariat de l'UFR : **bureau 240, Tél : 02 47 36 65 32, courriel sectash@univ-tours.fr**

B- Présentation du service de scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme.

Un service à votre disposition

Le service de scolarité est situé au **1^{er} étage du site des Tanneurs, bureau 117**. C'est auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages et conventions, les aides sociales, les Unités d'enseignements libres...

L'information que vous recherchez se trouve sûrement déjà sur www.ash.univ-tours.fr . Pensez à consulter la rubrique « **Infos pratiques - Questions fréquentes** »

<p>Bureau 117, 1^{er} étage Tél : 02 47 36 65 35 scolash@univ-tours.fr Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h45 fermeture au public le lundi matin et le vendredi après-midi</p>
--

Responsable de la scolarité : Mme **Françoise PIPELIER**, bureau 115,
courriel : francoise.pipelier@univ-tours.fr

▪ **La correspondance avec la scolarité**

Lors de votre inscription, vous avez fourni un certain nombre de documents. Dans le courant de l'année universitaire, les dossiers sont vérifiés et peut-être certains compléments vous seront demandés. **Répondre à ces sollicitations est obligatoire et conditionne l'autorisation à se présenter aux examens.**

Pensez également à **vérifier régulièrement votre boîte mail** étudiant car c'est un moyen rapide pour les services de l'Université de vous communiquer des informations.

Vous pouvez aussi adresser vos questions par courriel à l'adresse scolash@univ-tours.fr en laissant un N° de téléphone pour que nous puissions vous joindre si nécessaire.

www.ash.univ-tours.fr
est votre site

vous y trouverez : un accès direct à votre Environnement Numérique de Travail et à votre département, l'actualité de l'UFR, le contenu des formations, des réponses à vos questions...

Calendrier universitaire 2016/2017

Semaine d'accueil des nouveaux étudiants (L1) Réunion de filières (L1, L2 et L3)	Du 1er au 9 septembre 2016
Début des cours	A partir du lundi 5 septembre 2016
Début des UE d'ouverture (L2 et L3)	Le 19 septembre 2016
Pause pédagogique	Du jeudi 27 octobre au jeudi 3 novembre 2016 matin
Examens (selon les filières)	Du 17 décembre au 12 janvier 2017
Vacances de fin d'année (fermeture des sites d'enseignements)	Du 17 décembre 2016 au lundi 2 janvier 2017 matin
Début des cours du 2 ^{ème} semestre	Le 16 janvier 2017
Délibérations du premier semestre	Du 13 au 17 février 2017
Pauses pédagogiques	Du 18 février au 26 février 2017 et du 8 au 23 avril 2017
Examens	Du 02 au 19 mai 2017 (selon les filières)
Délibérations du second semestre	Du 8 au 12 juin 2017
Examens de rattrapage	à partir du 19 juin 2017

A tout moment, vous pouvez consulter votre emploi du temps sur l'ENT
Il est accessible dans la rubrique « Etudes » à partir du 1^{er} septembre
L'organisation et le contenu des enseignements sont disponibles sur le site internet
www.ash.univ-tours.fr

ATTENTION – MISE EN GARDE IMPORTANTE

PLAGIAT

L'Université constate un accroissement préoccupant des cas de plagiat commis par les étudiants, notamment grâce à l'INTERNET.

L'attention des étudiants est appelée sur le fait que le plagiat, qui consiste à présenter comme sien ce qui appartient à un autre, est assimilé à une fraude.

Ses auteurs sont donc passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions prévues à l'article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992, à savoir :

- 1° L'avertissement ;
- 2° Le blâme ;
- 3° L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
- 4° L'exclusion définitive de l'établissement ;
- 5° L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
- 6° L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.



PRESENTATION GENERALE DES ETUDES

A – LE DEROULEMENT DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE

L'inscription administrative et pédagogique

Après votre inscription administrative à l'Université, vous devrez **OBLIGATOIREMENT et à chaque semestre**, vous inscrire pédagogiquement dans les cours magistraux, les travaux dirigés (TD) et le cas échéant les travaux pratiques (TP).

Cette procédure détermine votre inscription dans les groupes et aux examens. Elle doit impérativement avoir lieu pendant la période définie par les services universitaires.

Tout étudiant qui n'aura pas réalisé son inscription pédagogique avant le 1^{er} octobre ne sera pas autorisé à se présenter aux examens.

L'inscription pédagogique se fait via le web sur votre Environnement Numérique de Travail (ENT) – Onglet SCOLARITE ou auprès de votre secrétariat pédagogique.

Les examens

Les évaluations se font par un **contrôle continu** tout au long de l'année qui peut être associé à un **examen terminal** à la fin de chaque semestre.

La présence aux travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) est obligatoire. Un contrôle d'assiduité des étudiants est systématiquement effectué par les enseignants.

Toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification. En cas de maladie, vous devez fournir un certificat médical à votre service de scolarité dans un délai de 8 jours.

L'absence non justifiée aux séances de TD et de TP a des conséquences graves. Elle entraîne automatiquement la mention "absence injustifiée" (ABI) sur le relevé de notes. Il n'est donc plus possible de valider le semestre.

Attention : les étudiants boursiers doivent être présents aux cours et aux examens, même en cas de réorientation, sous peine de voir leur bourse suspendue et faire l'objet d'un ordre de reversement des mois perçus.

► Régime particulier

Dans le cadre du « **Régime Spécial d'Etudes** » (R.S.E.), certaines catégories d'étudiants (par exemple les salariés, en situation de handicap, chargés de famille, ...) peuvent demander à être dispensés du contrôle continu.

Le R.S.E comprend **des aménagements d'études (emploi du temps, dispense d'assiduité en TD, aménagement d'examens)**

Les étudiants qui souhaitent bénéficier du régime spécial d'études devront en faire la demande **avant le 23 septembre 2016**. Les modalités détaillées et la procédure sont consultables sur le site internet de l'Université dans la rubrique Formations/Régime Spécial d'Etudes.

B - LE SYSTEME L-M-D

Il est fondé sur trois niveaux de grades universitaires, chaque grade ayant une valeur en crédits européens commune à l'ensemble de l'espace européen : Licence, Master, Doctorat (L.M.D).

Il permet aux étudiants une grande modularité favorisant l'élaboration d'un parcours individualisé.

La délivrance des diplômes donne lieu à un supplément au diplôme, c'est-à-dire une annexe descriptive qui indique la nature des connaissances et aptitudes acquises par l'étudiant. Le supplément au diplôme a pour objet d'identifier les enseignements suivis et de favoriser la mobilité des étudiants.

B1- Les diplômes

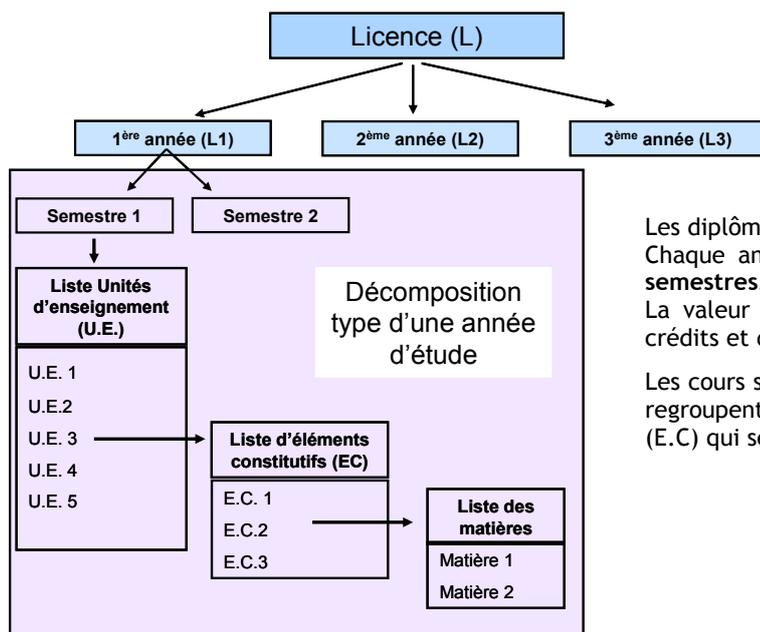
■ **La Licence** : préparée en 3 ans après le bac, elle est structurée en 6 semestres et correspond à 180 crédits européens validés.

Les diplômes de Licence sont répartis dans des **domaines** de formation et découpés en **mention**. Certaines Licences s'organisent ensuite en parcours.

■ **Le Master** : préparé en 2 ans après la Licence, il est structuré en 4 semestres et correspond à 300 crédits européens validés (180 de Licence + 120 de Master 1^{ère} et 2^{ème} années).

■ **Le Doctorat** : préparé en 3 ans après le Master. Il est délivré après la soutenance d'une thèse.

B2- Le schéma type d'un diplôme



Les diplômes sont composés d'**années d'études**.
Chaque année d'études est ensuite décomposée en deux **semestres**.

La valeur en crédits européens d'un semestre est de 30 crédits et donc une année d'études vaut 60 crédits.

Les cours sont répartis en **unités d'enseignements (UE)** qui regroupent des **éléments pédagogiques (EP)** ou **constitutifs (E.C)** qui se décomposent en **matières**.

B3- L'Unité d'Enseignement d'Ouverture : une unité d'enseignement particulière

Cette unité d'enseignement spécifique est **OBLIGATOIRE**. Elle a une valeur de 3 crédits européens et concerne les semestres 2 à 6 de la licence. L'objectif de cet enseignement est : d'acquérir des compétences complémentaires (*Professionalisation*), découvrir de nouveaux enseignements, préparer les certifications nationales (*Certification en Langues de l'Enseignement Supérieur : CLES, Certificat Informatique et Internet :c2i*), valider un parcours (*Ex : développement durable ou préparation aux métiers de l'enseignement*). Les UEO permettent également de conserver une LV2 ou d'augmenter le volume horaire en LV1 dispensé pour chaque semestre.

L'Université cultive toutes les réussites

Le défaut d'inscription ou une absence à l'examen de cette unité d'enseignement d'ouverture entraîne, comme pour tout autre type d'unité d'enseignement de votre année d'étude, un ajournement aux examens.

Des dispositions particulières sont prévues pour les étudiants en double cursus au sein de l'Université. Renseignement sur le site internet ou auprès de votre scolarité.

La liste des UEO et leur descriptif sont consultables à partir du 1^{er} septembre sur le www.univ-tours.fr Rubrique Formations – UE d'Ouverture

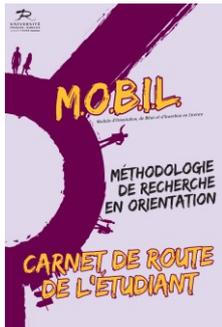
B4- Le MOBIL : Module d'Orientation, de Bilan et d'Insertion en Licence

Ce module **OBLIGATOIRE pour l'obtention de la Licence** a pour objectif de vous faire découvrir le monde professionnel lié à votre filière (*connaissance des cursus, débouchés et métiers*) et de vous permettre d'engager une démarche de réflexion sur votre projet universitaire et professionnel.

Le MOBIL est constitué de 2 éléments :

- Des heures de TD MOBIL incluses dans la maquette de la Licence (au semestre 2 et au semestre 6),
- Des points MOBIL à obtenir en participant à des actions de découverte du monde professionnel : stage, job, ateliers CV et lettre de motivation ou entretiens, conférence métier, visite d'entreprise,... Ces points ne correspondent pas à des ECTS, ils sont propres à la validation du MOBIL.

Vous devez obtenir un minimum de 6 points pour valider votre MOBIL.



DES

Un livret "Carnet de Route" vous est remis lors de votre premier TD de L1 avec exercices et outils pour vous guider dans vos démarches.

La liste des actions MOBIL permettant de valider des points ainsi que tous les documents et information concernant ce module sont disponibles sur le cours en ligne "**Mode d'emploi du MOBIL**" accessible depuis votre E.N.T. et la plateforme CELENE. **également de réaliser des stages.**

Les étudiants de licence peuvent effectuer un stage **uniquement si celui-ci est prévu dans leur maquette d'enseignement, dans le cadre du MOBIL ou en choisissant certaines UEO (stage, découverte du milieu scolaire) ;**

Les stages ne sont plus possibles une fois la validation de la licence acquise, c'est-à-dire entre la 3^{ème} année de licence et le master 1.

La Loi impose que tout stage doit obligatoirement :

- ▶ Faire l'objet d'une convention entre la structure d'accueil, l'étudiant et l'Université.
- ▶ Ne pas être assimilé à un emploi.

L'Université met à votre disposition une application web, PSTAGE, qui vous permet de saisir et d'imprimer votre convention de stage en ligne.

PSTAGE est accessible dans votre Environnement Numérique de Travail dans l'onglet SCOLARITE.

Vous trouverez sur le site internet de l'université aux rubriques formation et orientation-insertion toutes les informations utiles et notamment le guide sur les stages.



La convention doit IMPERATIVEMENT être signée par toutes les parties AVANT LE DEBUT DU STAGE.

QUELQUES CONSEILS POUR VOTRE STAGE

La Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle met à votre disposition des outils pour vous aider dans la recherche de votre stage et la préparation de votre rencontre avec les structures d'accueil.

Elle vous propose :

- ▶ Des ateliers CV/Lettre de motivations tout au long de l'année,
- ▶ Un site internet dédié aux stages et aux jobs étudiants : RPRO.

Ce site internet vous permet :

- ▶ de trouver des offres de stages d'emploi
- ▶ de bénéficier de conseils
- ▶ de mettre en ligne votre CV,
- ▶ de contacter le réseau des anciens étudiants de l'Université.



D- LES CERTIFICATIONS NATIONALES

En complément de votre formation initiale, l'Université vous propose deux certifications nationales :

▶ **Le Certificat Informatique et Internet : C2I niveau 1**

C'est une certification nationale portant sur les compétences numériques nécessaires aux étudiants pour leur formation et pour leur insertion professionnelle.

Retrouvez les informations détaillées sur le C2I sur le www.univ-tours.fr/ormations/C2I



▶ **Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur : CLES**

Le CLES est une certification en langue accréditée par le Ministère de l'Education Nationale. Il correspond au cadre européen commun de référence pour les langues. Il a pour objectif de certifier les compétences opérationnelles en langue. Il s'inscrit dans la politique de mobilité étudiante et vise à promouvoir l'apprentissage des langues.

Ces certifications vous permettent de justifier d vos compétences en informatique ou en langue.



Bien que ces certifications ne soient pas obligatoires, elles sont vivement conseillées car ce sont des atouts sur vos CV et certains établissements les ont intégrées, par exemple, comme critères de sélection pour leur Master.

Retrouvez les informations détaillées sur le CLES sur le www.univ-tours.fr/formations/CLES

E- LA MOBILITE ETUDIANTE

Effectuer une partie de ses études à l'étranger est une expérience forte qui valorise votre formation, votre capacité d'autonomie et votre capacité d'adaptation intellectuelle.

L'Université cultive toutes les réussites

L'Université de Tours propose des programmes en Europe ou hors Europe

➤ **En Europe:** A partir de la 2^{ème} année d'études et jusqu'au Doctorat, le programme ERASMUS permet d'effectuer un séjour d'un semestre ou d'une année universitaire complète au sein d'une Université européenne partenaire (200 Universités possibles).

➤ **Hors Europe:** L'Université de Tours a des partenariats avec des Universités américaines, canadiennes anglophones, québécoises et selon les filières : australiennes, japonaises, argentines,...

La mobilité est soumise à un dossier de sélection.

Afin de vous aider à préparer votre mobilité, l'Université met à votre disposition :

- Des pages d'informations sur les études et stages à l'étranger, et des guides sur le www.univ-tours.fr rubrique « International »,
- Des réunions d'informations,
- Des UEO de renforcement en langue ou de conversation,
- Une UEO spécifique intitulée « Préparer sa mobilité internationale ».

Vous pouvez bénéficier d'aides financières

Elles sont variées et dépendent du programme choisi. Elles peuvent être attribuées par le Ministère, l'Europe, l'Université, le Conseil Régional, des associations,...

Pour en savoir plus, consultez les pages « International » sur le www.univ-tours.fr ou contactez le Service des Relations Internationales – 60, rue du Plat d'Étain - ☎ Accueil : 02.47.36.67.04 - Mèl : internat@univ-tours.fr

F- LES CLES DE LA REUSSITE

L'université organise chaque semestre différents ateliers pour vous donner des moyens concrets afin d'atteindre vos objectifs universitaires, professionnels et personnels : « Donner du sens à mes études », « Prendre conscience de mes compétences », « Comment prendre des notes »...

Pour en savoir plus, consultez la page « Les clés de la réussite » dans l'onglet « Formations » sur le site www.univ-tours.fr - Mèl : clesdelareussite@univ-tours.fr



Les Etudes d'Histoire de l'Art

A- Présentation de la filière de l'Histoire de l'art

A1 – Renseignements pratiques

Responsables du département : Natacha LUBTCHANSKY et Marion BOUDON-MACHUEL.

UFR Arts et Sciences Humaines

courriel : histoiredesarts@univ-tours.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat : 9h00-12h00 et 14h00-16h30 fermeture les jeudis et vendredis après-midi.

Secrétaire pédagogique

Patricia LEMAISTRE (Master- étudiants ERASMUS) ☎02-47-36-65-48 patricia.lemaistre@univ-tours.fr

Julie CHALINE (L1-L2-L3) ☎02-47-36-65-43 julie.chaline@univ-tours.fr

ADMINISTRATION DU DEPARTEMENT :

Le département est administré par un conseil où siègent les enseignants-chercheurs du département, les chargés de cours, les responsables des bibliothèques, les secrétaires et les délégués étudiants élus.

A sa tête, un directeur de département est élu en leur sein pour deux ans par les enseignants-chercheurs, et rééligible. Le conseil siège, tantôt en conseil restreint aux seuls enseignants statutaires, tantôt en conseil plénier (enseignants et étudiants).

La commission pédagogique est formée par quelques enseignants responsables pour tous problèmes de cursus, de validation d'études antérieures ou de dérogations.

Responsable de la Mention de Licence : Benoit BUQUET

Responsable de L1 et MOBIL : Virginie PRIOUX

Responsable MASTER 1 : Manuel ROYO

Responsable MASTER 2: Natacha LUBTCHANSKY

Responsable ERASMUS : Christophe MORIN *Assistante administrative* : Patricia LEMAISTRE

Responsable VAE 2002 (Validation d'Acquis par l'Expérience) : E.CHAMPION

Composition de la Commission Pédagogique (Validations d'acquis 2013 –dispense de baccalauréat) :

Marion BOUDON-MACHUEL (Présidente)- Alain SALAMAGNE, Benoit BUQUET, Virginie PRIOUX (Membres)

Bibliothèque

La bibliothèque du département d'Histoire de l'Art est située au 4^{ème} étage de la Bibliothèque Universitaire.

Elle est ouverte de 10h à 17h30, le mardi dès 9h et le mercredi jusqu'à 19h. La bibliothèque compte plus de 13000 ouvrages et périodiques, tous en libre accès. Certains peuvent être prêtés à domicile. La fréquentation de la bibliothèque est aussi indispensable à qui entreprend des études d'Histoire de l'Art que celle des expositions tél. 02-47-36-65-38/37 mail : bs-arthistoire@univ-tours.fr

Le bureau des étudiants du Centre de Création Contemporain (C.C.C)

Si vous avez un intérêt particulier pour l'art contemporain, par curiosité personnelle ou dans un objectif professionnel, vous pouvez intégrer le Bureau des Etudiants (BDE) du CCC. Unique centre d'art de la région Centre, le CCC est un lieu reconnu sur le plan national et international, qui produit et expose des artistes majeurs de notre époque tout comme de jeunes artistes émergents. En vous ouvrant ses portes, le BDE du CCC vous associe tout au long de votre cursus d'historien d'art à l'ensemble des activités d'une structure artistique professionnelle. Il vous propose un programme d'accompagnement sur 5 ans pour découvrir l'art de notre époque et ses acteurs.

L'Université cultive toutes les réussites

En L1 et L2 : PARCOURS DECOUVERTE : Découvrir les activités d'un centre d'art en participant à un programme de rencontres avec l'art contemporain (visites des expositions et des montages, rencontres avec les artistes...) et en réalisant des stages-découvertes au CCC.

En L3 : GALERIE EXPERIMENTALE : une formation à la pratique curatoriale qui permet de concevoir et d'organiser une exposition au CCC. *Dans le cadre d'UE libre, sur candidature du département d'Histoire de l'Art.*

Nom et coordonnées des équipes pédagogiques :

ART ET ARCHEOLOGIE DE L'ANTIQUITE – Bureau 320 – ☎ 02-47-36-65-42

ALABE Françoise	francoise.alabe@univ-tours.fr
CHAMPION-HINDY Emmanuelle	emmanuelle.champion@univ-tours.fr
LUBTCHANSKY Natacha	lubtchansky@univ-tours.fr
ROYO Manuel	manuel.royo@univ-tours.fr

ART MODERNE – Bureau 321 - ☎ 02 47 36 66 71

ALBERTI Francesca	francesca.alberti@univ-tours.fr
BOUDON-MACHUEL Marion	marion.boudon-machuel@univ-tours.fr
MORIN Christophe	christophe.morin@univ-tours.fr
PAUWELS Yves	yves.pauwels@univ-tours.fr

ART CONTEMPORAIN – Bureau 322 - ☎ 02 47 36 67 81

BUQUET Benoit	benoit.buquet@univ-tours.fr
HERBIN Frédéric	frederic.herbin@univ-tours.fr
JELIDI Charlotte	charlotte.jelidi@univ-tours.fr
NERLICH France	france.nerlich@univ-tours.fr

ART ET ARCHEOLOGIE DU MOYEN-ÂGE – Bureau 323 - ☎ 02 47 36 67 82

BOUROCHER Solveig	solveig.bourocher@univ-tours.fr
CHARRON Pascale	pascale.charron@univ-tours.fr
COSNET Bertrand	bertrand.cosnet@univ-tours.fr
SALAMAGNE Alain	alain.salamagne@univ-tours.fr

FRANÇAIS

PRIOUX Virginie	virginie.prioux@univ-tours
-----------------	----------------------------

ANGLAIS

JUIGNER Lucile	lucile.juigner@univ-tours.fr
JOSSEAU-MONTAGNE Isabelle	isabelle.josseau-montagne@univ-tours.fr

Compétences numériques

COCHARD Alexandre	alexandre.cochard@univ-tours.fr
-------------------	---------------------------------

A2 – Organisation des études

Présentation de l'articulation licence

Comme pour les sept autres départements de l'U.F.R. « Arts et Sciences Humaines », la licence proposée par le Département d'Histoire de l'Art est intégrée dans le cadre du système universitaire européen dit du 3/5/8 ou du L/M/D (« Licence » en trois ans, « Master » en deux ans, « Doctorat » en trois ans), qui se substitue à l'ancien système universitaire français. Elle se compose de six semestres d'études répartis sur trois années, L1 (composé des semestres S1 et S2), le L2 (semestres 3 et 4) et le L3 (semestres 5 et 6). La licence peut donner accès à la première année du Master.

A3- Débouchés de la filière :

Le titulaire de ce diplôme peut exercer des activités et/ou fonctions dans les domaines suivants :

- Métiers de la recherche et de l'enseignement (spécialité Histoire de l'art), métiers de la Culture et du Patrimoine ; métiers du tourisme, métiers du marché de l'art ; métiers du management culturel.

Compétences disciplinaires et méthodologiques :

- Connaissance de la périodisation artistique, des courants stylistiques, des notions et concepts opératoires de la discipline.
- Maîtrise des méthodes d'analyse des œuvres d'art et de leur courant.
- Maîtrise du commentaire d'œuvres à l'écrit et à l'oral.
- Maîtrise des techniques documentaires et des ressources numériques appliquées à l'Histoire de l'art

Types d'emplois accessibles

Enseignants-chercheurs ; chercheurs

- Conservateurs du Patrimoine, médiateur du patrimoine, documentation appliquée à l'Histoire de l'art
- Guide conférencier, guide accompagnateur
- Chargé de développement culturel, chargé de management culturel, chargé de communication.
- Galeristes, commissaires-priseurs, clerks de commissaire-priseur
- Critique d'art

B1- Présentation de la Licence 1ère Année (L1)

B1.1- Maquette de L1 S1

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	ELEMENTS CONSTITUTIFS	VOLUME HORAIRES			COEF. U.E.	ECTS
		C.M.	T.D.	T.P.		
UE 11 ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX (CM et TD) Les périodes non abordées dans l'UE seront obligatoirement abordées au 2^{ème} semestre 1 Élément Pédagogique (EP) au choix	1) -Antiquité classique : art et iconographie -Monde contemporain : art et iconographie	48	36		5	18
	2) -Moyen Age : art et architecture -Epoque moderne : art et architecture	48	36		5	
UE 12 RENFORCEMENT DISCIPLINAIRE 1 Élément Pédagogique (EP) au choix IDENTIQUE A L'UE 11	1) -Antiquité classique : art et architecture -Monde contemporain : art et architecture	24			3	3
	2) -Moyen Age : art et iconographie -Epoque moderne : art et architecture	24			3	
UE 13 METHODOLOGIE 2 EP obligatoires	Commentaires devant les œuvres Renforcement pédagogique (Tutorat)		24	40	1	6
UE 14 OUTILS DE COMMUNICATION 3 EP obligatoires	1) Français <ul style="list-style-type: none"> • Art et littérature • Ateliers d'écriture 2) 1 Langue vivante	12	18		1	3
<p>Parcours étudiants semestre 1 : 220 h / étudiant (CM+TD+TP) (30 ECTS)</p>						

B1.2- Modalités de contrôle des connaissances du L1 S1

UNITES D'ENSEIGNEMENT	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES Dispensé d'assiduité aux cours de TD			
	Session initiale			Session de rattrapage			Session initiale		Session de rattrapage	
	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coef.	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coef.	Type d'épreuve	Coef.	Type d'épreuve	Coef.
(S1) UE 11 CM	ET	E	4	ET	E/O	3	E	4	E/O	3
(S1) UE 11 TD	CC	E/O	2	SU		2	E/O	2	SU	2
(S1) UE 12 CM	ET	E	3	ET	E/O	3	E	3	E/O	3
* (S1) UE 13 EC 1) TD	ET	E/O	1	SU		1	E/O	1	SU	1
(S1) UE 13 EC 2) TP	QP		1	SU		1	QP		SU	1
(S1) UE 14 EC 1) CM	ET	E	1	ET	E/O	1	E	1	E/O	1
(S1) UE 14 EC 1) TD	CC	E/O	1	SU		1	E/O	1	SU	1
(S1) UE 14 EC 2) TD	CC	E/O	1	E/O	E/O	1	E/O	1	E/O	1

CC : Contrôle Continu - **ET** : Examen Terminal – **E** : Ecrit – **O** : Oral – **SU** : Session unique

*UE13 EC 1): L'évaluation se fera par un examen terminal et il sera pris en compte l'assiduité aux enseignements dans la note finale.



NOTES

B1.3- Maquette du L1 S2

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	ELEMENTS CONSTITUTIFS	VOLUMES HORAIRES			COEF. U.E.	ECTS
		C.M.	T.D.	T.P.		
UE 21 ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX (CM et TD) <i>(Prendre les périodes non abordées en UE 11 au 1^{er} semestre)</i> 1 EP au choix	1) -Antiquité classique : art et architecture - Monde contemporain : art et architecture	48	36		5	18
	2) -Moyen Age : art et iconographie -Epoque moderne : art et architecture	48	36		5	
UE 22 RENFORCEMENT DISCIPLINAIRE 1 EP selon le groupe d'UE 21	1) -Antiquité classique : art et iconographie -Monde contemporain : art et iconographie	24			3	3
	2) -Moyen Age : art et architecture -Epoque moderne : art et iconographie	24			3	
UE 23 LANGUES ET LANGAGE 2 EP obligatoires	1) Français – Atelier d'écriture		18		1	6
	2)1 langue vivante		18		1	
UE 24 PROJET DE VALORISATION PERSONNELLE 1 EP obligatoire + MOBIL+ renforcement pédagogique	1) 1 EP d'ouverture : Toute UE libre proposée par l'Université	20			1	3
	2) MOBIL		8			
	3) Renforcement pédagogique (Tutorat)			40		
Parcours étudiant semestre 2 = 212h/par étudiant (CM+TD+TP) (30 ECTS)						
TOTAL LICENCE 1^{ère} année : 432h (60 ECTS)						

B1.4- Modalités de contrôle des connaissances de L1 S2

UNITES D'ENSEIGNEMENT	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES Dispensé d'assiduité au TD			
	Session initiale			Session de rattrapage			Session initiale		Session de rattrapage	
	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coef.	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coef.	Type d'épreuve	Coef.	Type d'épreuve	Coef.
(S2)UE 21 CM	ET	E	4	ET	E/O	4	E	4	E/O	4
(S2)UE 21 TD	CC	E/O	2	SU		2	E/O	2	SU	2
(S2)UE 22 CM	ET	E	3	ET	E/O	3	E	3	E/O	3
(S2)UE 23 EC1 TD	CC	E/O	1	SU		1	E/O	1	SU	1
(S2) UE 23 EC2 TD	CC	E/O	1	ET	E/O	1	E/O	1	E/O	1
(S2)UE 24 EC 1 CM (UEO)	ET	E	1	ET	E/O	1	E	1	E/O	1
(S2)UE 24 EC 2 TD MOBIL	QP			SU			QP		SU	
(S2)UE 24 EC 3 TP (Tutorat)	QP		1	SU		1	QP	1	SU	1

CC : Contrôle Continu - **ET** : Examen Terminal – **E** : Ecrit – **O** : Oral – **SU** : Session unique – **QP** Quitus présence



NOTES

B2- Présentation de la Licence 2ème Année (L2)

B2.1- Maquette de L2 S3

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	ELEMENTS CONSTITUTIFS	VOLUMES HORAIRES			COEF. U.E.	ECTS
		C.M.	T.D.	T.P.		
UE 31 ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX (CM + TD) 4 EP obligatoires	1) Antique	24	12		5	18
	2) Médiéval	24	12			
	3) Moderne	24	12			
	4) Contemporain	24	12			
UE 32 OUTILS DE COMMUNICATION 2 EP obligatoires	1) Français : Techniques écritures		18		1	3
	2) 1 Langue vivante		18			
UE 33 ENSEIGNEMENT D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE 2 EP sur 3	1) Renaissance 1 –Art flamand	24			3	6
	2) Histoire du patrimoine et régional 1	24				
	3) Théorie de l'art	24				
UE 34 PROJET DE VALORISATION PERSONNELLE 1 EP obligatoire + MOBIL + renforcement pédagogique + compétences numériques	1) EP ouverture (toute UE libre proposée par l'Université)	20			1	3
	2) MOBIL					
	3) Renforcement pédagogique (Tutorat)			30		
	4) Compétences numériques (préparation au C2i)		10			
Parcours étudiant semestre 3 : 288h / étudiant (CM+TD+TP) (30 ECTS)						

B2.2- Modalités de contrôle des connaissances de L2 S3

UNITES D'ENSEIGNEMENT)	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
	Session initiale			Session de rattrapage			Session initiale		Session de rattrapage	
	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coef.	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coef.	Type d'épreuve	Coef.	Type d'épreuve	Coef.
(S3) UE31 CM	ET	E	4	ET	E/O	4	E	4	E/O	4
(S3) UE31 TD	CC	E/O	2	SU		2	E/O	2	SU	2
(S3) UE32 EC 1 TD	CC	E/O	1	SU		1	E/O	1	SU	1
(S3) UE32 EC 2 TD	CC	E/O	1	ET	E/O	1	E/O	1	E/O	1
(S3) UE 33 CM EC 1 et EC 3	ET	E	3	ET	E/O	3	E	3	E/O	3
(S3) UE 33 EC 2 Histoire du patrimoine et régional 1	E	Dossier à rendre	3	Sur le dossier	E/O	3	Dossier à rendre	3	E/O	3
(S3) UE 34 EC1 CM (UEO)	ET	E	1	ET	E/O	1	E	1	E/O	1
(S3) UE34 EC2 (MOBIL)										
(S3) UE34 EC3 TP (Tutorat)	QP		1	SU		1	QP	1	SU	1
(S3) UE 34 EC 4 Compétences numériques	CC	E/O	1	SU		1	E/O	1	SU	1

CC : Contrôle Continu - **ET** : Examen Terminal – **E** : Ecrit – **O** : Oral – **SU** : Session unique – **QP** Quitus présence



NOTES

B2.3- Maquette de L2 S4

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	ELEMENTS CONSTITUTIFS	VOLUMES HORAIRES			COEF. U.E.	ECTS
		C.M.	T.D.	T.P.		
UE 41 ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX (CM+TD) 4 EP obligatoires	1) Antique	24	12		5	18
	2) Médiéval	24	12			
	3) Moderne	24	12			
	4) contemporain	24	12			
UE 42 OUTILS DE COMMUNICATION 1 EP	1) 1 langue vivante		18		1	3
UE 43 ENSEIGNEMENT D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE 2 EP sur 4	1) Renaissance 2 – art flamand	24			3	6
	2) Archéologie	24				
	3) Iconographie médiévale	24				
	4) Pratique de l'exposition	24				
UE 44 PROJET DE VALORISATION PERSONNELLE 1 EP obligatoire +MOBIL + renforcement pédagogique + compétences numériques	1) EP d'ouverture (toute UE libre proposée par l'Université dont Enfance dans les arts) 2) MOBIL 3) Renforcement pédagogique (Tutorat) 4) Compétences numériques (préparation C2i)	20			1	3
Parcours étudiant semestre 4 : 270 h / étudiant (CM + TD + TP) (30 ECTS)						
TOTAL LICENCE 2^{ème} année : 558 h (60 ECTS)						

B2.4- Modalités de contrôle des connaissances de L2 S4

UNITES D'ENSEIGNEMENT)	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES Dispensé d'assiduité au TD			
	Session initiale			Session de rattrapage			Session initiale		Session de rattrapage	
	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coef.	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coef.	Type d'épreuve	Coef.	Type d'épreuve	Coef.
(S4) UE 41 CM	ET	E	4	ET	E/O	4	E	4	E/O	4
(S4) UE 41 TD	CC	E/O	2	SU		2	E/O	2	SU	2
(S4) UE 42 TD	CC	E/O	1	ET	E/O	1	E/O	1	E/O	1
(S4) UE 43 CM EC 1) 2) 3)	ET	E	3	ET	E/O	3	E	3	E/O	3
(S4) UE 43 CM EC 4)	ET	E/O (expo)	3	SU		3	E/O (expo)	3	SU	3
(S4) UE 44 EC 1) CM - UEO	ET	E	1	ET	E/O	1	E	1	E/O	1
(S4) UE44 EC 2) MOBIL										
(S4) UE 44 EC 3) TP Tutorats	QP		1	SU		1	QP	1	SU	1
(S4) UE 44 EC 4) Compétences numériques	CC	E/O	1	SU		1	E/O	1	SU	1

CC : Contrôle Continu - **ET** : Examen Terminal – **E** : Ecrit – **O** : Oral - **SU** : Session unique – **QP** Quitus présence



NOTES

B3- Présentation de la Licence 3ème Année (L3)

B3.1- Maquette de L3 S5

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	ELEMENTS CONSTITUTIFS	VOLUMES HORAIRES			COEF. U.E.	ECTS
		C.M.	T.D.	T.P.		
UE 51 ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX ET METHODOLOGIE DISCIPLINAIRE (CM et TD) 3 EP sur 4	1) Antique	24	18		5	14
	2) Médiéval	24	18			
	3) Moderne	24	18			
	4) Contemporain	24	18			
UE 52 ENSEIGNEMENT DE SPECIALISATION (CM + TD) 2 EP sur 4	1) Antique	24	18		3	6
	2) Médiéval	24	18			
	3) Moderne	24	18			
	4) Contemporain	24	18			
UE 53 ENSEIGNEMENT D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE 1 EP sur 3	1) Patrimoine et jardins	24			3	4
	2) Conservation- restauration, histoires et méthodes	24				
	3) Histoire de la critique d'art	24				
	4) MOBIL					
UE 54 OUTIL DE COMMUNICATION 1 EP	1 Langue vivante		18		1	3
UE 55 1 EP D'OUVERTURE	Toute UE libre proposée par l'Université	20			1	3
<p>Parcours étudiant semestre 5 : 272h / étudiant (CM + TD) (30 ECTS)</p>						

B3.2- Modalités de contrôle des connaissances de L3 S5

UNITES D'ENSEIGNEMENT	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES Dispensé d'assiduité au TD			
	Session initiale			Session de rattrapage			Session initiale		Session de rattrapage	
	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coef.	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coef.	Type d'épreuve	Coef.	Type d'épreuve	Coef.
(S5) UE 51 CM	ET	E	4	ET	E/O	4	E	4	E/O	4
(S5) UE 51 TD	CC	E/O	2	SU		2	E/O	2	SU	2
(S5) UE 52 CM	ET	E	4	ET	E/O	4	E	4	E/O	4
(S5) UE 52 TD	CC	E/O	2	SU		2	E/O	2	SU	2
(S5) UE 53 CM	ET	E	3	ET	E/O	3	E	3	E/O	3
(S5) UE 53 MOBIL										
(S5) UE 54 TD	CC	E/O	1	ET	E/O	1	E/O	1	E/O	1
(S5) UE 55 (UEL)	ET	E	1	ET	E/O	1	E	1	E/O	1

CC : Contrôle Continu - **ET** : Examen Terminal – **E** : Ecrit – **O** : Oral – **SU** : Session unique – **QP** Quitus présence



NOTES

B3.3- Maquette de L3 S6

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	ELEMENTS CONSTITUTIFS	VOLUMES HORAIRES			COEF. U.E.	ECTS
		C.M.	T.D.	T.P.		
UE 61 ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX (CM + TD) 3 EP sur 4	1) Antique	24	18		5	14
	2) Médiéval	24	18			
	3) Moderne	24	18			
	4) Contemporain	24	18			
UE 62 ENSEIGNEMENTS DE SPECIALISATION (CM + TD) 2 EP sur 4	1) Antique	24	18		3	6
	2) Médiéval	24	18			
	3) Moderne	24	18			
	4) Théorie de l'architecture et urbanisme	24	18			
UE 63 ENSEIGNEMENT D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE 1 EP sur 3	1) Nouveaux médias/photo/cinéma	24			3	4
	2) Histoire du patrimoine et régional 2	24				
	3) Histoire de l'histoire de l'art	24				
UE 64 VALORISATION ET PROJET PERSONNEL 1 EP obligatoire + MOBIL	1) 1 EP d'ouverture (Toute UE libre proposée par l'Université dont Galerie expérimentale- CCC)	20			1	3
	2) MOBIL		6			
UE65 OUTILS DE COMMUNICATION 1EP obligatoire	1 langue vivante		18		1	3
Parcours étudiant semestre 6 : 278h / étudiant (CM + TD) (30 ECTS)						
Total licence 3^{ème} année : 550 h (60 ECTS)						

B3.4- Modalités de contrôle de connaissances de L3 S6

UNITES D'ENSEIGNEMENT)	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES			
	Session initiale			Session de rattrapage			Dispensé d'assiduité au TD Session initiale		Session de rattrapage	
	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coef.	Type de contrôle	Type d'épreuve	Coef.	Type d'épreuve	Coef.	Type d'épreuve	Coef.
(S6) UE 61 CM	ET	E	4	ET	E/O	4	E	4	E/O	4
(S6) UE 61 TD	CC	E/O	2	SU		2	E/O	2	SU	2
(S6) UE 62 CM	ET	E	4	ET	E/O	4	E	4	E/O	4
(S6) UE 62 TD	CC	E/O	2	SU		2	E/O	2	SU	2
(S6) UE 63 CM Histoire de patrimoine et régional 2)	E	Dossier à rendre	à sur le dossier	Sur le dossier	E/O	3	Dossier à rendre	3	E/O	3
(S6) UE 64 EC1 UEO hda (Galerie expérimentale)	ET	E/O (expo)	1	SU		1	E/O (expo)	1	SU	1
(S6) UE 64 EC2 TD (MOBIL)	QP			SU			QP		SU	
(S6) UE 65 EC1 TD	CC	E/O	1	ET	E/O	1	E/O	1	E/O	1

CC : Contrôle Continu - **ET** : Examen Terminal – **E** : Ecrit – **O** : Oral – **SU** : Session unique – **QP** Quitus présence



NOTES

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES, D'ÉVALUATION ET REGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Dispositions générales applicables aux étudiants de Licence

Les dispositions du présent document concernent exclusivement le diplôme de licence, la licence professionnelle fait l'objet d'un autre texte.

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- Arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise
- Décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux
- Décret n°2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur
- Arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la Licence portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'Administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal

Ces règles communes sont à compléter par les dispositions spécifiques mentionnées dans le règlement propre à chaque formation. Celles-ci figurent dans le livret de l'étudiant après ratification par les instances de l'université et font l'objet d'un affichage à chaque début d'année universitaire. Les modalités de contrôle doivent être arrêtées dans chaque établissement **au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement** et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, et leur coefficient. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la session de rattrapage.

ART. 1 : ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

La licence est structurée en 6 semestres, de 30 crédits (ECTS) chacun, répartis sur 3 années (L1, L2 et L3).

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante (il s'agit ici des étudiants élus à l'un des trois conseils de l'université ou au CA du CROUS), les étudiants inscrits en double cursus, les étudiants chargés de famille, les étudiants en situation de handicap et les sportifs de haut niveau.

Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle, y compris celles relevant du régime spécial est complété pour chaque diplôme et joint au tableau des enseignements de chaque formation.

ART. 2 : INSCRIPTION

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est obligatoire dans les délais fixés par l'établissement et portés à la connaissance des étudiants. Elle vaut inscription aux examens. Elle se déroule selon les modalités

L'Université cultive toutes les réussites

communiquées par chaque service de scolarité. L'étudiant qui n'a pas satisfait à cette obligation n'est pas autorisé à passer les examens de contrôle continu comme les examens terminaux.

ART. 3 : MODE DE CONTROLE - SESSIONS - INFORMATION

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Le contrôle continu fait l'objet, autant que possible, d'une application prioritaire et consiste en un minimum de deux évaluations. Lorsqu'une unité d'enseignement est constituée de plusieurs éléments constitutifs (EC), un examen terminal unique peut être organisé.

Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées par semestre d'enseignement : une première session de contrôle des connaissances et une session de rattrapage. Le rattrapage du deuxième semestre est précédé par un dispositif pédagogique particulier.

La filière Droit bénéficie d'un statut expérimental pour l'année universitaire 2012/2013 (cf. annexe)

Il n'y a pas d'inscription aux examens du rattrapage. L'inscription est automatique pour tous les étudiants autorisés à composer.

Le calendrier précis des épreuves est porté à la connaissance des étudiants, dans un délai impératif de quinze jours avant le début des épreuves, sur leur environnement numérique de travail. Les composantes devront, dans la mesure du possible, également procéder par voie d'affichage. Il n'y a pas de convocation individuelle aux examens. Une fois affiché, le calendrier ne peut plus subir de modifications.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CEVU « le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir. De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances ».
Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

ART. 4 : ANONYMAT DES COPIES

Les modalités des examens garantissent l'anonymat des épreuves écrites terminales.

ART. 5 : CAPITALISATION - COMPENSATION - REPORT DE NOTES - VALIDATION (art. 25 à 28)

Chaque semestre comporte des unités d'enseignement (UE) qui peuvent rassembler différents éléments constitutifs (EC).

Une unité d'enseignement est acquise dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments constitutifs qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire.

L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés.

L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

L'Université cultive toutes les réussites

Il est impossible d'attribuer une note à un élément constitutif ou à une unité d'enseignement s'ils sont déjà acquis par validation d'acquis.

Toutefois, pour les étudiants de Licence venant d'autres universités françaises poursuivant leurs études dans la même mention (et la même spécialité pour les langues), la commission pédagogique, doit reporter la note du ou des semestres acquis par l'étudiant. La commission, souveraine, est libre de reporter ou non les notes des éléments constitutifs ou éléments constitutifs européens si l'étudiant n'a pas obtenu l'intégralité d'un semestre.

Le semestre est validé par compensation entre les différentes UE qui le composent (moyenne des moyennes d'UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

Le semestre validé est capitalisé et implique l'acquisition de 30 crédits (ECTS).

L'année universitaire est validée par compensation entre les deux semestres qui la composent.

Il n'est pas possible de renoncer au bénéfice de cette compensation pour améliorer son résultat.

L'année universitaire validée est capitalisée et implique l'acquisition de 60 crédits (ECTS).

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE, entre les différents EC de l'UE ;
- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre ;
- au sein d'une même année universitaire, entre les deux semestres (entre le semestre 1 et le semestre 2, entre le semestre 3 et le semestre 4, entre le semestre 5 et le semestre 6).

Chaque filière définit pour tous les éléments constitutifs, ce qu'elle considère comme une épreuve obligatoire. Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant. La défaillance empêche le calcul du résultat à l'épreuve, puis à l'UE, au semestre et donc à l'année, soit toute validation.

ART. 6 : REGLES DE PROGRESSION (*article 28*)

L'inscription administrative étant annuelle :

L'étudiant s'inscrit administrativement en Licence 1^{ère} année (S1 + S2), puis en Licence 2^{ème} année (S3 + S4), et enfin en Licence 3^{ème} année (S5 + S6)

- L'étudiant ayant validé son année d'inscription :
- soit par validation des deux semestres,
- soit par compensation entre les deux semestres, est admis à s'inscrire dans l'année supérieure

Pour l'étudiant ne remplissant pas ces conditions :

- Sauf s'il renonce au bénéfice de cette procédure, l'étudiant :

Est autorisé à s'inscrire dans la deuxième année de la licence (S3 et S4), s'il a capitalisé au moins 70% des coefficients des UE de L1 (S1 et S2 confondus).

Est autorisé à s'inscrire dans la troisième année de la licence (S5 et S6), s'il a validé la première année de licence (L1) et a capitalisé au moins 80% des coefficients des UE de L2.

En cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la validation de la deuxième année ne peut intervenir avant la validation de la première année manquante. La compatibilité des enseignements et des examens correspondant à des UE d'un même parcours ou diplôme qui seraient situés sur plusieurs années différentes ne peut être garantie même si elle est recherchée. En cas d'incompatibilité des dates d'examen, l'étudiant doit privilégier le niveau inférieur.

ART. 7 : JURY (*article 30*)

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation cf. paragraphe concerné).

La composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement avant le début des épreuves.

ART. 8 : DÉLIVRANCE DU DIPLÔME DE LICENCE

La délivrance du diplôme et du grade de licence est prononcée après délibération du jury.

Le calcul de la validation de la licence s'effectue sur la base de la moyenne des trois années **et à condition que l'étudiant ait validé chacune des trois années**. Le grade de licence confère 180 crédits (ECTS).

ART. 9 : MENTIONS DE REUSSITE

La note prise en compte pour l'attribution d'une mention pour le grade de licence est la moyenne des moyennes des trois années du cycle de licence.

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

ART. 10 : PUBLICATION DES RÉSULTATS - COMMUNICATION DES COPIES (*art. 30*)

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonymé portant le numéro de l'étudiant sans mention de son nom.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiants ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien, individuel.

Notes :

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.



→ Culture

→ La M.O.I.P. (Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle)

→ Vie associative et citoyenneté étudiante

→ Sport - (SUAPS)

→ Handicap

→ Santé

Université François-Rabelais
UFR Arts et Sciences Humaines

3 rue des Tanneurs - BP 4103
37041 Tours Cedex 01



02 47 36 65 35

www.univ-tours.fr



Livret des Études

2016
2017

SOCIOLOGIE
licence